



Avec le soutien financier de la Commission européenne

**PARTENARIAT STRATEGIQUE AIMF – COMMISSION
EUROPEENNE**

SGA n°DCI-NSAPVD/2015/356-7

**RECRUTEMENT D'UN COORDINATEUR SCIENTIFIQUE ET
METHODOLOGIQUE : Suivi, coordination et capitalisation des études et travaux
du groupe de travail international sur les services essentiels**

DATE LIMITE 24 janvier 2017

TERMES DE REFERENCE

1. OBJET LA MISSION

L'objet de la mission est d'apporter un appui méthodologique et scientifique au groupe de travail sur les services essentiels de l'AIMF / UE.

2. PRÉSENTATION

1. Contexte

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'AIMF qui s'est tenue du 4 au 7 novembre 2014 à Kinshasa, les maires du réseau ont souhaité que l'AIMF intervienne pour améliorer la prise en compte des Autorités locales dans les processus de décision nationaux et mondiaux.

En effet, lors des échanges, les maires ont présenté les problématiques auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de l'exercice de leurs compétences :

- i) cadre juridique incomplet, notamment absence des décrets d'application des lois fondamentales ;
- ii) transfert de compétences partiel, et manque de clarté dans la répartition des compétences entre les autorités de l'Etat et les différents niveaux de collectivités ;
- iii) moyens techniques et financiers en inadéquation avec les compétences transférées ;
- iv) manque de ressources humaines qualifiées ;
- v) capacités de maîtrise d'ouvrage trop faibles ;
- vi) difficulté à exercer pleinement leurs compétences, notamment : difficultés de gestion de l'état civil, des déchets, de la mobilité urbaine, de la planification stratégique et aménagement du territoire, de l'énergie, des services relatifs à l'éducation, à la santé, à la culture ;
- vii) difficulté à être reconnus et pris en compte par les décideurs internationaux dans les domaines dans lesquels ils jouent pourtant un rôle majeur (lutte contre les changements climatiques, objectifs de développement durable, etc.)

Dans cette logique d'appui aux élus locaux en vue d'une plus grande efficacité de ceux-ci et une plus grande implication dans la maturation des initiatives ayant un impact sur les questions et préoccupations en matière de développement, notamment local, un accord cadre de Partenariat stratégique AIMF/UE, a été conclu le 28 janvier 2015 entre la Présidente de l'AIMF, Madame Anne HIDALGO et le Commissaire européen au Développement, Monsieur Neven MIMICA. La signature d'un partenariat stratégique entre l'AIMF et la Commission européenne pour la période 2015-2020 fait suite à la demande exprimée lors des travaux.

L'objectif de ce partenariat est de renforcer le rôle et la place des maires, de créer les conditions qui favorisent une démarche commune de tous les acteurs du développement, à savoir l'Etat (les Gouvernements et les parlementaires), la société civile et les collectivités territoriales et de veiller à une meilleure prise en compte des problématiques et des positions des Autorités locales par les décideurs nationaux, régionaux et mondiaux.

Le plan d'action élaboré, par la suite et soumis à discussion, les 13 et 14 septembre 2015 à Dakar, au Sénégal, aux Maires de différentes communes et villes et Président d'associations de collectivité territoriales, à des parlementaires a permis d'identifier quatre groupes de plaidoyer ; lesquels ont été validés au cours de l'Assemblée Générale de l'AIMF tenue à Tunis en octobre 2015.

L'un de ces quatre groupes concerne les services essentiels (eau, assainissement, déchets). Il est présidé par Madame Célestine KETCHA COURTES, Maire de la Commune de Bangangté au Cameroun.

Ce groupe de plaidoyer vise à œuvrer, à travers l'élaboration d'un plaidoyer solide, à donner aux élus locaux (Maires, Présidents de Conseils et Responsables des grandes agglomérations etc.) les moyens d'améliorer l'environnement dans lesquels ils exercent leurs compétences, notamment aux plans juridique, budgétaire et de gouvernance pour offrir, dans les meilleures conditions, à leurs populations, des services de base que sont l'eau, l'assainissement (et même le drainage) ainsi que la gestion des déchets solides.

A cet effet, du 10 au 12 mai 2016, à Douala, au Cameroun, s'est tenue, sous la présidence de Madame KETCHA COURTES, la première réunion du groupe de plaidoyer « services essentiels », à la salle MANENGOUBA de l'Hôtel SAWA. Cette réunion a permis aux différents pays d'examiner cette thématique à l'aune du cadre juridique et institutionnel national, en lien avec la pratique des collectivités territoriales, d'en relever les avancées et les points de blocages afin de proposer des solutions.

3. DESCRIPTIF DU POSTE D'ASSISTANT(E) TECHNIQUE INTERNATIONAL(E)

1. Dates de début et de fin de la mission

Du 1/2/2017 au 31/12/2018 renouvelable une fois.

2. Missions

- Concevoir le cadre méthodologique global des travaux du groupe « SE » dans les quatre pays cibles (pour mémoire Cameroun, Cote d'Ivoire, Sénégal et Burkina Faso), y compris les outils de gestion de projet et les indicateurs d'avancement et d'impact. Ce travail devra se faire en consultation avec le SP et les différents coordinateurs nationaux
- Suivre la réalisation des études nationales et la mise en œuvre des plans d'actions : participer à l'élaboration du cadre de référence des études menées dans le cadre du groupe de plaidoyer ; participer à la mobilisation des experts de plusieurs pays pour la réalisation d'études nationales ; assurer le suivi de la réalisation des études nationales (lien avec les intervenants, respect des délais et du format des livrables)
- Accompagner le coordinateur du groupe de plaidoyer (basé au Cameroun) pour proposer des analyses, des pistes d'action, des éléments de langage, des synthèses à partir des études et des réunions du groupe
- Assurer, en lien avec le coordinateur du groupe, à la cohérence et capitalisation des démarches dans les différents pays
- Concevoir, à partir des travaux des groupes au niveau national, un plan d'action supranational
- Assurer le suivi des indicateurs et des avancées des plaidoyers
- Participer aux réunions clés du dispositif, notamment 2 Assemblée générales de l'AIMF (2017 -2018), 1 réunion spécifique par an, quelques réunions nationales (restitution des études, lancement de la plateforme des ambassadeurs...).
- Contribuer à la préparation des termes de référence des études
- Participer à la préparation « scientifique » des réunions et contribuer à l'élaboration des propositions en matière de plaidoyer

3. Lieu de travail principal

L'expert exercera sa mission à partir de son lieu de domicile principal.

Des missions de coordination sont à prévoir, à minima deux missions par an (au moment de l'Assemblée générale de l'AIMF et au moment d'une réunion annuelle du groupe de travail).

4. Profil et expérience recherchés

Profil

Urbaniste et/ou aménageur, avec au minimum 15 ans d'ancienneté dans le domaine, le candidat jouit d'une expérience de travail en lien avec les collectivités territoriales et en milieu international. Une expérience dans le domaine de la recherche serait appréciée.

- Connaissances approfondies des problématiques liées au domaine des services essentiels en contexte de pays en développement ;
- Connaissances approfondies en matière de développement local ;
- Expérience dans la mise en œuvre de programmes internationaux d'appui aux collectivités locales ;
- Très bonne capacité d'analyse et d'organisation ;

- Autonomie dans le travail ;
- Excellente capacité de travail en groupe et de mise en réseau ;
- Pratique courante de l'informatique et des logiciels de bureautique & base données ;
- Très bonne capacité orale et rédactionnelle ;
- Maîtrise parfaite du français ;
- Connaissance des procédures de gestion de projet européennes sera un plus.

Formation et expérience

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de second cycle ou d'une grande école (Bac +5) dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture ;
- Une spécialité en développement durable, relations internationales, territoires et solidarités, villes et innovations sera considérée comme un plus ;
- Expérience en matière de gestion de projet ;
- Une expérience de travail en lien avec les collectivités territoriales, processus de décentralisation ;

5. Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose d'

- une note de compréhension de la mission et de proposition méthodologique ;
- un Curriculum Vitae détaillé ;
- une proposition financière chiffrée ;
- Attestation signée de l'expert indiquant qu'il ne se trouve pas dans l'un des 7 cas pouvant le rendre inéligible à un financement européen (modèle disponible auprès de l'AIMF) ;
- une copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité.

Les dossiers de candidatures, rédigés en français, doivent être envoyés par courrier électronique exclusivement aux adresses suivantes : sp@aimf.asso.fr ; a.ardesi@aimf.asso.fr / c.lefort@aimf.asso.fr